



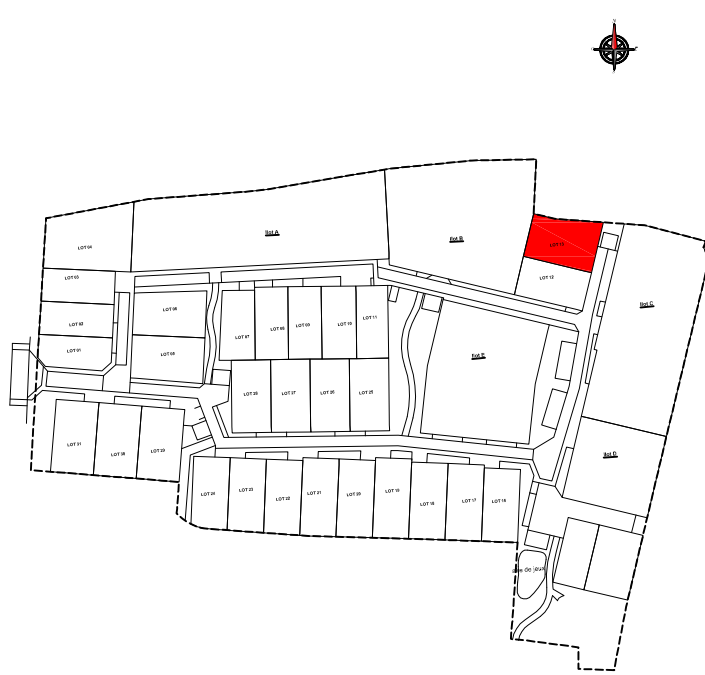
27bis, rue du Mortier Vannerie  
CS 52411  
44124 VERTOU Cedex  
Tél. 02 51 79 18 96  
E-mail : [accueil@ifi-amenagement.fr](mailto:accueil@ifi-amenagement.fr)

TERRE  
de  
VIGNES  
MOUZILLON

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE  
Commune de MOUZILLON  
**TERRE DE VIGNES**

<b>LOT</b> n° 13	Adresse :	
	Réalisé le 01/06/2023	Mis à jour après travaux le : 09.11.2023
Permis d'aménager n° PA 044 108 22 A0002 en date du 02/03/2023	Cadastre : Section AM n° 1320	
	Surface Arpentée : 355 m <sup>2</sup>	Surface de plancher : 200 m <sup>2</sup>
Servitude particulière :		OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>

**PLAN DE SITUATION**



**PLAN DE VENTE**



GEOMETRE  
MYRIADE

Géomètres-Experts D.P.L.G.  
3, Place de l'Europe 44400 REZE  
Tél: 02.40.75.66.60  
e-mail : [contact@myriade-ge.fr](mailto:contact@myriade-ge.fr)

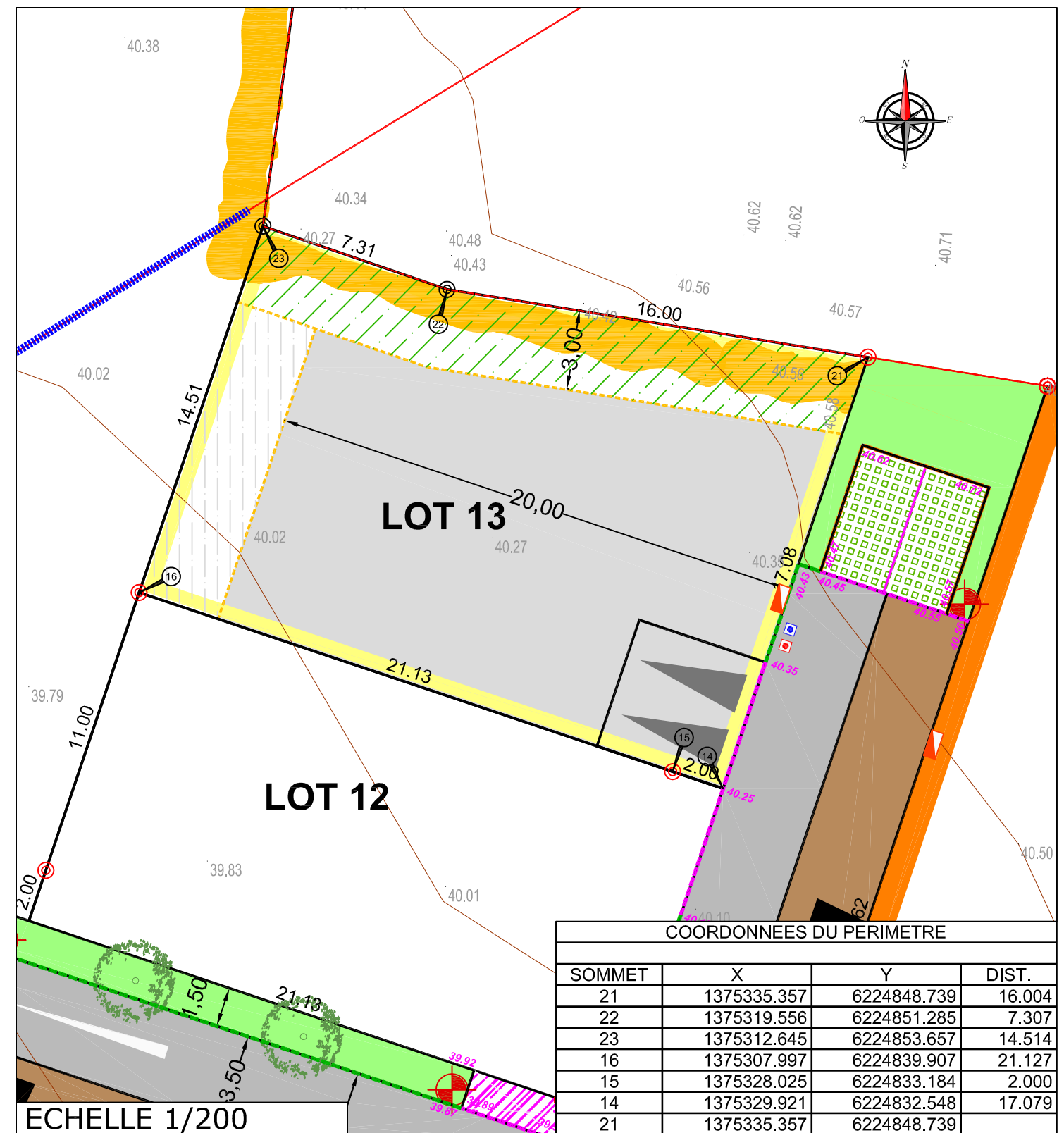


27bis, rue du Mortier Vannerie  
CS 52411 44124 VERTOU  
[architectes@acdm-architecture.fr](mailto:architectes@acdm-architecture.fr)

- Cotes de radier suivant plan de récolement de l'entreprise :

- Branchement EU : 38.97m  
- Branchement EP : 39.38m

- Ces cotes devront être contrôlées par le constructeur.



ECHELLE 1/200

Voirie	Zone non constructible sauf clôtures	Altitude TN AVANT TRAVAUX	Talus fond des lots C & D & 14
Béton balayé / Aire de Présentation des bacs	Zone d'implantation des volumes principaux et volumétrie à étage	Arbres à planter (position de principe)	Cote péri-métrique des lots
Allées piétonnes / Espaces Verts	Zone non constructible sauf annexes H<3.20 m suivant PLU et clôtures	Ligne électrique à supprimer	Cote projet
Dalles engazonnées accessibles aux véhicules	Accès et emplacement stationnement non clos obligatoire 5.00m×5.00m sur l'espace privé	Accès multiples possibles	Haie à planter par l'aménageur
Revêtement végétalisé et carrossable	Places de parking "visiteurs"	Bordures	Haie + grillage mis en oeuvre par l'aménageur
Noues engazonnées	Borne OGE	Coffrets et citerneaux (position de principe)	

NOTA : - Les emplacements des coffrets, branchements et attentes sont donnés à titre indicatif. L'aménageur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.  
- L'aménageur se réserve le droit pour toutes raisons d'ordre technique d'implanter les coffrets ERDF 400A sur les lots  
- Compte tenu des activités des chantiers, les constructeurs doivent impérativement vérifier les cotes péri-métriques avant construction. Toute anomalie devra être signalée au cabinet.